Relations avec les institutions de la Croix-Rouge

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1960)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

manente a adoptées, sans modifications notables, au cours de sa session du 6 octobre 1960.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DE LA CROIX-ROUGE

Comme toujours, le CICR a entretenu, en 1960, d'étroites relations avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge (du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges), ainsi qu'avec leur fédération, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. La direction du CICR et le secrétariat de la Ligue ont continué à tenir, alternativement au siège de l'une et de l'autre institution, des séances mensuelles conjointes pour traiter de tous les sujets d'intérêt commun. Plusieurs autres réunions ont eu lieu pour examiner des cas spéciaux.

Reconnaissances officielles

Le 20 octobre 1960, le CICR a prononcé la reconnaissance officielle de la Société de la Croix-Rouge du Cambodge. Le nombre total des Sociétés nationales reconnues a ainsi été porté à 85.

Sociétés nationales

Ainsi qu'on a pu s'en rendre compte en passant en revue les divers aspects de son activité, le CICR est en rapports fréquents et étroits avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges. Leur appui est souvent la condition du succès de ses missions et il est heureux d'avoir bénéficié de leur collaboration dans l'accomplissement de sa tâche.

En outre, le CICR s'est efforcé de développer ses relations avec les Sociétés nationales en témoignant son intérêt pour leur activité et en les tenant informées de ses propres travaux. Il fut toujours heureux d'accueillir à Genève leurs représentants et

de saisir lui-même toutes les occasions de leur rendre visite.

Ainsi, donnant suite à l'invitation qui leur avait été adressée, M. Léopold Boissier, président, le Dr Marcel Junod, vice-président, et M. R. Gallopin, directeur exécutif, ont, en mai, visité la Croix-Rouge polonaise. Ils se rendirent ensuite à Moscou où ils furent reçus par l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS.

Au retour, M. Gallopin s'arrêta à Prague où il fut l'hôte de la Croix-Rouge tchécoslovaque.

Au cours de sa mission à Téhéran [1], M. Siordet eut des entretiens avec les dirigeants du Lion et Soleil Rouges et notamment avec son secrétaire général S.E. M. Naficy. Il put constater l'efficacité du système des travaux alors en pleine activité à la suite du tremblement de terre de Lar et visiter plusieurs établissements de la Société.

A l'occasion de son séjour au Caire, il rencontra à plusieurs reprises les dirigeants du Croissant-Rouge de la R.A.U. et visita les diverses installations de la Société.

M. Siordet se rendit ensuite à Addis-Abéba, où il représenta le CICR aux cérémonies du 25e anniversaire de la Croix-Rouge éthiopienne.

Parmi les autres visites à des Sociétés nationales, citons celles du Dr Marcel Junod, vice-président, en Extrême-Orient et en Amérique du Nord. Enfin, des membres de la direction et du personnel ont rendu visite aux Sociétés nationales des pays suivants : République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, France, Grande-Bretagne, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Laos, Monaco, Pays-Bas, Suisse, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Tunisie, Vietnam et Yougoslavie.

La session annuelle du Comité exécutif de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, qui eut lieu à Genève au début d'octobre, a donné au CICR l'occasion d'organiser à son siège une séance d'information à laquelle assistèrent les représentants des 39 Sociétés nationales participant à la réunion.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 20.

En outre, le CICR a reçu successivement, au cours de l'année, plusieurs autres personnalités dirigeantes des Sociétés nationales, notamment M. Antonio de Oriol y Urquijo, président de la Croix-Rouge espagnole, S. E. le lieutenant-général W.A. Burki, vice-président de la Croix-Rouge pakistanaise, accompagné de M. Wajid Ali Shah, président du Comité exécutif, S. E. M. Hussein El Shaféi, président du Croissant-Rouge de la République arabe unie, S.A.R. la princesse Lalla Malika, présidente du Croissant-Rouge marocain, et enfin S.M. la Reine Sirikit, présidente de la Croix-Rouge thaïlandaise, qui accompagnait le roi de Thaïlande lors de la visite dont il honora le Comité.

De nombreux autres représentants des Sociétés nationales, ainsi que des infirmières ou des « juniors », se sont succédé au siège du CICR. Ce fut pour eux l'occasion de s'entretenir avec ses dirigeants de questions d'intérêt commun ou simplement de prendre contact avec l'institution fondatrice de la Croix-Rouge.

Quelques personnalités ont fait des visites plus approfondies au CICR. Ce fut notamment le cas de M. Sam Krakow, directeur du Bureau des relations internationales de la Croix-Rouge américaine, de Mlle Joan Thompson, conseiller adjointe pour les relations internationales de la Croix-Rouge britannique, de neuf membres du secrétariat de la Croix-Rouge française, du Dr Abdullatif Al-Badri, conseiller médical du Croissant-Rouge irakien, de Mlle M. B. Murphy, sous-secrétaire générale de la Croix-Rouge irlandaise, et de M. K. Watanabe, du Département des relations extérieures de la Croix-Rouge japonaise.

Gestion de Fonds

Le CICR assure la gestion de quelques fonds dont les revenus sont destinés à des fins humanitaires. En 1960, il a réparti entre treize Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge une somme de 28.000 fr., représentant les revenus du Fonds de l'impératrice Augusta.

D'autre part, lors de la séance annuelle, en février 1960, la Commission paritaire du Fonds de l'impératrice Shôken,

qui comprend des représentants du CICR et de la Ligue, a réparti entre les Sociétés nationales qui avaient présenté des demandes circonstanciées, les revenus de ce fonds. Les bénéficiaires ont été les Sociétés nationales de Ceylan, de l'Inde, de Jordanie, de Libye, d'Afrique du Sud et de Thaïlande.

RELATIONS DU CICR AVEC LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES

Nations Unies

Le CICR est demeuré, comme les précédentes années, en relations suivies avec l'Organisation des Nations Unies et particulièrement avec celles de ses institutions spécialisées dont les activités présentent un caractère humanitaire. C'est ainsi qu'il est resté en rapports constants avec le Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés. En outre, il s'est fait représenter par des observateurs aux réunions et conférences suivantes, tenues à Genève au cours de l'année :

— 25e et 26e sessions du Conseil exécutif de l'OMS ;
— 16e session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU ;
— 3e et 4e sessions du Comité du programme du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
— 13e Assemblée mondiale de la Santé
— 30e session du Conseil économique et social de l'ONU.

Autres institutions

Le CICR entretient aussi des relations avec des institutions internationales gouvernementales, mais distinctes des Nations Unies. Mentionnons le Comité international de Médecine et Pharmacie Militaires au congrès duquel le CICR s'est fait représenter par l'un de ses membres[1] et le Comité intergouvernemental pour les migrations européennes.

---

[1] Voir ci-dessus, p. 20.